

Conditions d'utilisation du service Carmine

1. DEFINITIONS

a. « Abonné » désigne toute personne physique majeure, disposant de la capacité juridique, et ayant souscrit le Contrat d'abonnement lui permettant d'avoir accès et de bénéficier des services Carmine, selon les conditions fixées par le présent Contrat.

b. « Abonnement » désigne la relation contractuelle conclue formellement entre Carmine et un usager dans le but de pouvoir bénéficier de l'ensemble des prestations de service offertes.

c. « Abonné titulaire » désigne toute personne physique majeure titulaire d'un compte d'abonnement, en son nom propre.

d. « Abonné associé ou Co-abonné » désigne toute personne physique majeure, dûment autorisée par un Abonné titulaire à utiliser les services Carmine sous conditions de s'acquitter de charges et frais supplémentaires.

e. « Contrat d'abonnement » désigne l'ensemble des clauses incluses dans les présentes, leurs annexes ainsi que tout avenant ultérieures régulièrement notifiées et accepté par l'Abonné

f. « Avenant » désigne toute modification contractuelle portée ultérieurement au présent Contrat d'abonnement.

g. « Frais » et « charges » désigne toute dépense incombant à un Abonné titulaire ou à un Abonné Associé, aux termes du présent Contrat.

h. « Frais d'abonnement » désigne les frais périodiques (mensuels, trimestriels ou annuels) incombant à chaque Abonné titulaire (pour son compte propre ou pour le compte d'un Abonné associé) pour l'accès et l'utilisation des Services Carmine.

i. « Frais de réservation » désigne les frais ponctuels incombant à chaque Abonné pour la mise à disposition d'un véhicule Carmine, selon les dates souhaitées.

j. « Frais de gestion » désigne les frais ponctuels du par l'Abonné à Carmine pour la prise en charge préliminaire de procédures de police ou administratives, ou relatives à des incidents de paiement.

k. « Badger » désigne l'action de valider électroniquement la prise de possession d'un véhicule avant son utilisation.

l. « Registre des dommages » désigne le document consignait l'ensemble des dégradations et dommages constatés à l'intérieur et à l'extérieur d'un véhicule. Il se

trouve toujours à bord des véhicules Carmine et doit être impérativement consulté avant toute nouvelle utilisation.

m. « C-Card » ou « Carte de membre » désigne une carte intelligente RFID mise à la disposition de chaque Abonné afin de lui permettre d'accéder et d'utiliser les services Carmine. Cette carte demeure toutefois la propriété de Carmine pendant toute la durée de l'abonnement.

2. OBJET

Le présent Contrat d'abonnement a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions d'accès et d'utilisation des services Carmine par un Abonné. L'utilisation des services Carmine est subordonnée au strict respect des présentes, ainsi que de toutes les dispositions légales en vigueur au moment de l'acceptation du Contrat.

3. CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DES SERVICES CARMINE

3.1. L'accès et l'utilisation des services Carmine sont subordonnés au respect cumulatif des conditions suivantes :

a. Être âgé, au moment de la demande d'abonnement, de 20 ans révolus, sauf dérogation exceptionnelle accordée par Carmine.

b. Être titulaire d'un permis de conduire définitif et non provisoire, en cours de validité depuis au moins 12 mois. Les permis de conduire étrangers et les permis de conduire internationaux sont acceptés selon les mêmes conditions.

c. Fournir, au moment de la demande d'abonnement des renseignements exacts et sincères, ainsi que, le cas échéant, toute pièce justificative nécessaire à la vérification desdites informations.

d. Conformément à la politique de sécurité poursuivie par Carmine, l'accès et l'utilisation des services ne sont pas permis en cas de :

- condamnation définitive pour conduite en état d'ébriété, conduite sous l'emprise de drogues, ou plus généralement de conduite particulièrement dangereuse pour le conducteur et pour les tiers (excès de vitesse, non respect du Code de la route) ;

- condamnation pour défaut de permis, défaut d'attestation d'assurance, vol de véhicule, accident mortel ;

- implication dans plus de deux accidents de la route au cours des trois dernières années.

3.2. Nonobstant les conditions ci-dessus, Carmine se réserve le droit discrétionnaire de refuser l'accès et l'utilisation de ses services à un usager. Carmine se réserve aussi le droit de moduler le droit d'accès à certaines catégories de véhicules spécifiques en fonction de plusieurs critères, dont notamment l'historique et l'expérience de conduite de l'Abonné et, le cas échéant, la formule d'abonnement souscrit.

3.3. L'Abonné doit immédiatement informer Carmine de toute modification pouvant affecter le respect par l'Abonné des conditions d'éligibilité précisées à l'article 3.1, y compris et de façon non limitative, toute modification concernant la validité de son permis de conduire, et toute modification du nombre de points ou des autorisations de son permis de conduire. Carmine se réserve le droit de suspendre ou de résilier immédiatement le Contrat si à tout moment, l'Abonné ne remplit plus l'ensemble des conditions d'accès et d'utilisation précisées à l'article 3.1. En cas de résiliation par Carmine en application du présent article 3.3, Carmine remboursera à l'Abonné le montant de l'abonnement perçu pour la durée restant à courir.

4. Modalités d'abonnement – Frais applicables – Moyens de paiement – Consignation des antécédents de conduite

a. Abonnement initial et renouvellement: Les Frais d'abonnement sont payables annuellement, trimestriellement, ou mensuellement, comme spécifié dans l'annexe I « Tarifs applicables » joint au présent Contrat. Les Frais d'abonnement initiaux seront facturés à l'Abonné dès la validation de l'abonnement. Carmine applique une période d'essai de 3 jours, par conséquent si l'Abonné annule son abonnement au cours des trois (3) premiers jours à compter de la date à laquelle il fait sa première demande d'abonnement, Carmine ne remboursera aucun Frais. Si, à tout moment, l'Abonné souhaite annuler son abonnement Carmine, il doit contacter le 0522393519.

Le renouvellement de l'abonné est réalisé par tacite reconduction. La nouvelle facturation est automatique, même si la C-card n'est pas activée. Carmine enverra un e-mail deux semaines au moins avant le renouvellement effectif afin de permettre, le cas échéant, à l'Abonné de résilier son abonnement avant que le montant du paiement du renouvellement ne soit facturé.

b. Typologie des Frais applicables : l'Abonné titulaire s'engage à payer à Carmine tous les Frais associés à la réservation des véhicules, y compris les Frais encourus par les Abonnés associés qu'il a désignés. Ceux-ci incluent les Frais de réservation des véhicules et tous autres frais liés à la conduite, y compris le dépassement du kilométrage, les surtaxes et péages, ainsi que tous autres Frais associés à l'utilisation du véhicule Carmine (y compris les amendes de stationnement et contraventions pour excès de vitesse).

c. Taxes applicables : l'Abonné titulaire s'engage à payer toute taxe issue des ventes, de la valeur ajoutée et autres taxes et prélèvements sur les Frais encourus par lui ou les Abonnés associés qu'il a désignés. Les Abonnés sont facturés des sommes dues par carte de crédit ou de débit ou par tout autre moyen de paiement convenu avec Carmine.

5. Règles d'utilisation des véhicules Carmine

Les Abonnés doivent se conformer aux Règles définies ci-après, sous réserve d'une résiliation, de plein droit et sans préavis, de leur abonnement.

5.1 Règles générales d'accès et d'utilisation des services Carmine

5.1.1 Personnes autorisées à utiliser les véhicules

Seuls les Abonnés titulaire d'un contrat d'abonnement en cours de validité sont autorisés à conduire des véhicules Carmine. Les non-Abonnés (y compris les anciens Abonnés dont l'abonnement a expiré ou a été résilié), ou les Abonnés suspendus ont interdiction expresse de conduire à quelque moment que ce soit un véhicule Carmine. Les Abonnés associés peuvent conduire un véhicule Carmine qui a été réservé par un Abonné titulaire ou un autre Abonné associé en vertu du compte du même Abonné titulaire s'ils sont autorisés à le faire par cet Abonné titulaire ou Abonné associé (suivant le cas); cependant, tous les Frais et l'application de tout rachat de Franchise seront déterminés conformément à la réservation de l'Abonné et de la responsabilité de ce dernier.

Chaque Abonné est muni d'un code confidentiel Carmine unique composé de quatre chiffres. Ce code est strictement personnel et doit être soigneusement protégé par l'Abonné. Ce code confidentiel est obligatoire pour l'achat de carburant dans les stations-essence partenaires.

Autres règles particulières d'accès et d'utilisation des services Carmine sont spécifiées dans l'annexe II « Règles particulières »

6. Dommages - Frais de réparation - Accidents

a. Dommages occasionnés : L'Abonné est responsable de tous les dommages causés à un véhicule Carmine en sa possession ou sous son contrôle, ou résultant d'un manquement de sa part de sécuriser comme il se doit le véhicule à la fin de la réservation, ou résultant plus généralement de tout manquement au Contrat et ce, même si le dommage est lié aux conditions météorologiques, même s'il est causé par un tiers ou s'il résulte de facteurs similaires, sauf cas de force majeure, selon la définition qui en est donné par la législation. L'Abonné est responsable de la totalité de tout dommage ou préjudice causé à des tiers ou à leurs biens pendant qu'il utilisait un véhicule Carmine ou lié à son utilisation par l'Abonné. Ces dégâts incluent, notamment, les frais de réparation du véhicule Carmine et des biens appartenant aux tiers, la réparation des préjudices causés aux tiers, les frais liés à la récupération ou au transport du véhicule Carmine, ainsi que le dommage résultant de la perte de jouissance des véhicules Carmine ou des biens des tiers, et tous frais juridiques et de justice. Cependant, comme indiqué à l'annexe III « Assurances », Carmine fournit une assurance qui couvre généralement la plupart des dégâts découlant de l'utilisation des véhicules Carmine par un Abonné, et la responsabilité de l'Abonné pour les dégâts sera généralement limitée à hauteur de la Franchise visée à l'annexe III « Assurances » joint au contrat.

Néanmoins, si un Abonné ne respecte pas les conditions générales du présent Contrat et/ou du contrat d'assurance, la couverture d'assurance fournie par Carmine pourrait ne

pas s'appliquer, ce qui rendrait l'Abonné redevable du montant total de l'accident ou de l'incident et du préjudice occasionné par cet accident ou incident.

b. Accident

En cas d'accident, l'Abonné s'engage :

- à sécuriser le véhicule Carmine et informer immédiatement la police ou la gendarmerie et les secours si quiconque est blessé ;
- à informer immédiatement Carmine et à lui donner les circonstances exactes du sinistre, ses causes connues ou présumées et le cas échéant, le nom et les adresses des personnes lésées et si possible des témoins ;
- à rédiger lisiblement, même en cas de seuls dégâts matériels n'impliquant pas un tiers, un constat amiable détaillant les circonstances de l'accident contresigné le cas échéant par le ou les conducteur(s) de/s l'autre(s) véhicule(s) impliqué(s) dans l'accident ;
- à envoyer dans un délai maximum de cinq (5) jours de la survenance du sinistre le constat amiable à Carmine ;
- à collaborer avec l'assureur de Carmine par tous moyens qui sembleront nécessaires à l'assureur et lui fournir des informations justes et précises.

En cas d'accident responsable, Carmine peut se faire rembourser le montant des dommages causés au véhicule, directement sur la caution demandée à l'Abonné, soit par prélèvement automatique, soit par encaissement du chèque ou par rétention des espèces correspondantes.

7. Validité du Contrat d'abonnement – Modalités de résiliation

7.1. Le présent Contrat prend effet dès l'acceptation par Carmine de la demande d'abonnement dûment complétée de l'Abonné et, si l'Abonné est Abonné titulaire, le paiement par l'Abonné des Frais d'abonnement. Le Contrat se poursuit jusqu'à l'arrivée à terme de l'abonnement, conformément au présent Article 7. L'Abonné peut résilier l'abonnement et tous les abonnements associés avec préavis d'un jour en nous appelant au 0522393519.

Si l'Abonné résilie son abonnement au cours de la période de 3 jours à compter de la date à laquelle la première demande d'abonnement a été soumise, Carmine s'engage à lui rembourser l'intégralité de ses Frais d'abonnement (mais aucuns des autres Frais encourus).

Carmine peut résilier le présent Contrat à tout moment avec préavis de trois (3) jours minimum adressé à l'Abonné. En cas de résiliation ou d'annulation du présent Contrat, l'Abonné restera redevable de tous les Frais à sa charge avant la résiliation.

7.2. Conformément aux dispositions légales en la matière, Carmine peut également, en remettant une notification à l'Abonné ou tout Abonné associé, résilier avec effet immédiat le présent Contrat si l'Abonné ou tout Abonné associé :

- ne paie pas à l'échéance une somme due en vertu du présent Contrat ;
- demeure redevable d'un paiement que Carmine tente de prélever en utilisant l'ordre de prélèvement bancaire ;

- ne se conforme pas à une disposition quelconque du présent Contrat ;

- est impliqué dans un accident à bord d'un véhicule Carmine qui, à la discrétion raisonnable de Carmine, met cet Abonné ou Abonné associé dans une situation où il ne remplit plus les conditions requises pour le maintien de son abonnement ;

- s'engage dans une activité ou adopte un comportement que Carmine, à sa discrétion raisonnable, juge inapproprié, imprudent, agressif, abusif ou plus généralement inacceptable.

7.3. En cas de résiliation, l'Abonné et les Abonnés associés perdent immédiatement tout droit relatif à l'utilisation des services et des véhicules Carmine. L'Abonné s'engage à restituer immédiatement à Carmine tout véhicule ou bien de Carmine qu'il a en sa possession, y compris, si elles lui sont demandées, toutes les « C-card ».

8. Limitation de responsabilité

8.1 Sous réserve du paragraphe 8.4 ci-dessous, Carmine ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommage causés à des biens dans ou sur le véhicule ou dans ou sur un véhicule d'un tiers (à moins que la perte ou le dommage ne soit imputable à sa négligence ou à un manquement à ses responsabilités).

8.2 Sous réserve du paragraphe 8.4 ci-dessous, Carmine ne peut être tenu responsable des dommages corporels ou d'un décès concernant un Abonné ou concernant un quelconque tiers, résultant de l'utilisation d'un véhicule Carmine (à moins que le dommage corporel ou le décès ne soient imputables à sa négligence ou à un manquement à ses responsabilités).

8.3 Sous réserve du paragraphe 8.4 ci-dessous, Carmine n'est pas responsable dans les cas suivants :

- pertes ou dégâts subis par l'Abonné en raison d'une réclamation d'un tiers, sauf si ces pertes ou dégâts subis sont dus à une négligence de la part de Carmine ou à un manquement à ses obligations contractuelles ;

- pertes ou dégâts subis par l'Abonné résultant de ou en relation avec la réservation, la fourniture, l'exploitation ou l'utilisation d'un véhicule ou tout accessoire du véhicule, qu'il soit fourni par Carmine ou par un Abonné (porte-bagages, supports pour vélos, sièges pour bébés et autres). L'Abonné est responsable de la sécurité de l'installation de ce type d'accessoires et est tenu de vérifier l'état de tels accessoires avant chaque utilisation), à moins que la perte ou le dommage ne soit imputable à notre négligence ou à un manquement à nos obligations contractuelles ;

- si un véhicule est indisponible pour une réservation à votre heure et lieu de préférence ;

- en cas de pertes commerciales subies par un Abonné, y compris les pertes de profits, de revenus, de clientèle, d'opportunités commerciales ou d'économies anticipées ; ou

- en cas de pertes ou dommages subis par un Abonné qui n'étaient pas prévisibles par vous ni nous avant votre réservation du véhicule.

8.4. La responsabilité de l'abonné pour les dommages corporels ou un décès résultant de sa négligence ou en cas de fraude est illimitée. De même, pour tout transport de produits illicites, la responsabilité de l'abonné est totale et illimitée et ne peut engager en aucun cas Carmine.

9. Protection des données personnelles

9.1. Les informations recueillies par Carmine font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre :

- la mise à disposition des véhicules et les opérations de gestion s'y rapportant (réservations, facturation...),
- la fourniture de services et d'avantages auxquels l'Abonné a éventuellement souscrits,
- la prévention des risques relatifs aux Abonnés présentant un risque contractuel.

Le responsable de traitement Conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données personnelles est la société Automap.ma, immatriculée au R.C.de Casablanca sous le numéro 301201 dont l'adresse figure ci-dessous. Les informations dont le recueil est obligatoire sont indiquées lors de la saisie de vos données.

9.2. Les destinataires des données sont les sociétés du groupe Carmine. En outre, vos données sont susceptibles d'être transférées aux personnes suivantes pour les besoins de la fourniture du service : - Communauto INC-

9.3 Conformément à la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression, relatif aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par courrier adressé à l'adresse suivante en justifiant de votre identité :

Carmine Angle Bir Anzaranne et Caïd AL Ahtar, IMM Ribh A Bureau 14 - Casablanca -20370

10. Modification du Contrat d'abonnement

Automap.ma se réserve le droit de modifier les clauses du présent contrat à tout moment. Une notification des dites modifications sera réalisée aux abonnés avant application des changements. Une information du ou des changements sera publiée sur le site internet et/ou par mail. Passé un délai de 10 jours après notification des modifications du présent contrat, l'abonné est réputé accepter de se conformer aux nouvelles conditions d'abonnement. En cas de refus des dites modifications, il pourra demander la résiliation du contrat de plein droit, sans délais et sans frais.

11. Application des clauses du Contrat - Droits issus des Présentes – Juridictions compétentes

11.1. Les droits accordés à l'Abonné ou aux Abonnés associés en vertu du présent Contrat leur sont personnels. L'Abonné et les Abonnés associés ne peuvent transférer le Contrat à quiconque.

11.2. Si Carmine ou l'Abonné n'exercent pas leurs droits tels qu'ils résultent du Contrat à un moment quelconque, ou tardent à les exercer, cela n'empêchera pas Carmine ou l'Abonné d'exercer ces droits ultérieurement ou à un autre moment.

11.3. Sauf indication contraire dans le Contrat, les droits de Carmine et de l'Abonné tels qu'ils résultent des présentes s'ajoutent aux droits qui leur sont reconnus par le droit commun.

11.4 Si un tribunal décide qu'une disposition du Contrat est nulle ou inapplicable, les autres dispositions du Contrat resteront en vigueur.

11.5 Aucun tiers, à l'exception de l'Abonné et de Carmine, n'a de droit acquis en vertu du présent Contrat.

11.6 Le présent Contrat et tout litige ou réclamation portant sur son objet seront régis par le droit marocain. Tout litige et toute réclamation relatifs à l'objet du Contrat seront tranchés par les tribunaux marocains.

12. Publicité

Sont interdits tous procédés directs ou indirects de publicité sur les véhicules Carmine ainsi que toute publicité dans les véhicules Carmine, qui n'auraient pas été autorisés préalablement par Carmine. Par publicité, est entendue toute forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, qu'elle soit notamment commerciale, événementielle (privée ou commerciale), culturelle ou électorale. Carmine se réserve le droit d'introduire toute action pénale à l'encontre de l'Abonné qui enfreindrait ces dispositions.

Contact

En cas de demande ou de réclamation concernant votre abonnement Carmine, veuillez prendre contact avec notre équipe du service clients en utilisant les coordonnées suivantes :

E-mail: info@carmine.ma

Téléphone: 05 22 39 35 19/ 05 22 39 92 39